

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 septembre 2015 à 20 H 30

Président : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, HOWSE Willy, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, Mmes VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, DEFOUR Nelly, MARTINET Natacha.

Absentes excusées : Mmes RONJON Pin, CHAMBAUD Michèle, Mrs BROTEL Rolland, THIEVON Yves,
Secrétaire de séance : Mme MARTINET Natacha.

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI et débute par l'approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2015.

DELIBERATIONS

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A CHANOSZ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. Louis JUENET et de la «SCI le Morillon » pour l'acquisition par la commune de parcelles de terrain situées route de Chanosz à Rignieux-le-Franc et repérés au P.L.U. comme emplacement réservé pour élargissement de la voirie.

Les parcelles concernées sont :

- ZE 610 et ZE 635 appartenant à M. Louis JUENET d'une surface de 113 m2,
- ZE 632, ZE 630 et ZE 628 appartenant à la « SCI le Morillon » d'une surface de 32 m2,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'estimation de France Domaine qui s'élève à 30 € du m2, ce qui représente un coût total de 4 350 €, hors frais notariés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder à l'achat des parcelles,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à cette acquisition.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour l'achat d'un abri de jardin, de deux armoires, d'un nettoyeur haute pression et de parcelles de terrain pour élargissement de la voirie n'ont pas été prévus au budget communal 2015.. Il convient d'ouvrir les crédits correspondants Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2312 – 319 Immobilisations en cours Pistes cyclables et piétonnières			- 7 060,00 €	
21312- 353 bâtiments scolaires Abri de jardin			500,00 €	
2111 - 354 Terrains nus Achat terrain JUENET			5 500,00 €	
21578 - 355 Autres Matériel et outillage Nettoyeur haute pression			530,00 €	
2184 - 316 Mobilier - Armoires			530,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation d'un agitateur à la station d'épuration n'a pas été prévue au Budget primitif Assainissement 2015. De ce fait, il est nécessaire d'effectuer des ouvertures de crédits correspondants. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS				
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
2315	Inst. Mat. Outillage Technique			- 4 000,00 €	
2315-21	Inst. Mat. Outillage Technique Agitateur Station d'Épuration			4 000,00 €	

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de **Rignieux-le-Franc** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Rignieux-le-Franc estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Rignieux-le-Franc soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter Solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossier d'urbanisme : Mr le Maire informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 1^{er} Juillet au 8 septembre 2015 :

Permis de construire :

- ✓ M. CHOMEL Lionel – 225 Chemin des sources – Construction d'un abri voitures de 36m2

Déclaration préalable :

- ✓ M. GREC Roland – 10 place de la Fontaine – Modification d'ouvertures,

- Investissements 2015 : Monsieur le maire fait le point sur les investissements et les subventions 2015

	<u>Cout des travaux</u>	<u>Subventions</u>
• <u>Pistes cyclables – Chemins 4a/4b et 6</u> :	144 600 € TTC	86 500 €
• <u>Voirie</u> :	62 000 € TTC	
• <u>Atelier communal</u> :	27 850 € TTC	
• <u>Réhabilitation commerce</u> :	67 700 € TTC	7 000 €

Le remboursement du FCTVA pour ces investissements représente une somme d'environ 30 000 €

- Accessibilité des bâtiments communaux : M. Pascal PAIN fait part à l'assemblée du rapport de diagnostic accessibilité handicapés établi par l'entreprise APAVE. Ce dernier a été rédigé en vue de transmettre aux services de l'état l'agenda d'accessibilité programmée (planification et cout des travaux dans ce domaine). Il en résulte un coût des travaux HT d'un montant de 75 045 €. Celui-ci pourrait être ramené à 29 745 € H.T si la commune obtient des dérogations. La commission bâtiments a déterminé la programmation des travaux qui s'établit comme suit : mairie et école en 2016, salle polyvalente, local boules et église en 2017, salle des fêtes en 2018. Le conseil municipal valide cet agenda d'accessibilité programmée.
- Aménagement du Local communal : les travaux d'aménagement du local se poursuivent avec l'intervention à partir du jeudi 10 septembre de l'entreprise BIOMETAL Constructions pour l'installation de la mezzanine métallique.

- Rentrée scolaire : La rentrée scolaire a eu lieu le 1^{er} septembre dernier. L'école comporte un effectif de 124 élèves. Mme FERREOL, nouvelle institutrice, a été nommée pour enseigner dans la classe regroupant les CE1 et CE2. Mme RAFFIN s'occupera de la classe de PS et MS de maternelle avec Mme AGOSTINO ;
- Temps d'accueil périscolaire (T.A.P.) : le Projet Educatif Territorial (PEDT) a été approuvé par la DDCS de l'Ain qui a souligné la qualité du projet. Le TAP a recommencé ses activités pour cette année scolaire 2015/2016 par la pêche et une chasse au trésor à l'aire sports et loisirs.
- Pistes cyclables et piétonnières : Les travaux de réalisation de pistes cyclables et piétonnières, chemins 4a/4b et 6, reliant les hameaux du « Guillon » et du « Brevet » pour rejoindre le moulin du tour, ont commencé début septembre. Une nouvelle programmation de création de chemins est à l'étude par le conseil municipal, chemins 5a/5b reliant le hameau du « brevet » au « Moulin du tour » et le chemin 3 joignant le hameau de « chanoz » avec la route du « Guillon ».
- Aménagement cœur du village : Le maire rappelle au conseil municipal qu'un chiffrage avait été demandé au cabinet ATELIER 3 pour l'aménagement de deux appartements à l'étage de l'ancien bâtiment scolaire. Il s'avère que le coût estimatif des travaux s'élève à 145 800 € H.T. soit 810 €/m². Il a été constaté par la commission bâtiment, que ces locaux inoccupés se dégradent. Le conseil municipal décide de poursuivre la finalisation de ce projet avant 2020.
- Voirie : Les travaux de voirie, réalisés par l'entreprise SN2V, ont commencé avec la réalisation du point-à-temps.
- Aménagement local commercial «la Rigniette : les travaux de réhabilitation du local commercial « La Rigniette » commenceront 14 septembre 2015.
- Employés communaux : Le contrat de M. DIRICK Alain, en contrat d'accompagnement dans l'emploi sera reconduit pour 2016. Par ailleurs, le conseil municipal envisage de recruter un jeune au service technique dans le cadre d'un contrat d'avenir à partir de janvier 2016, ceci pour préparer les départs à la retraite des agents en poste.
- C.C.P.A. : Le maire transmet au Conseil Municipal le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.
- Commission communication : un bulletin de Rignieux-info paraîtra courant septembre 2015. Ils étudieront également la programmation des réunions de quartiers
- Signalétique : Mme Madeleine VIRY informe le conseil municipal que des entreprises ont été consultées pour la réalisation de la signalétique du village, cela comprend notamment :
 - L'élaboration du plan de la commune,
 - Signalétique entrée village avec indication des bâtiments.

